

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 24

Artikel: La plus haute chute d'eau du monde
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-81473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

puisqu'en faisant l'essai des pylônes au pilon d'épreuve on a obtenu les résultats suivants.

Pylône n° 29, enfoncement moyen 0,9 cm.; hauteur de chute 8 m.

$$R = \frac{P \cdot H}{2 \cdot E \cdot S} = \frac{1500 \times 800}{2 \times 0,9 \times 5000} = 133,33 \text{ kg./cm}^2$$

Les travaux ont été commencés le 1^{er} avril et terminés le 9 juin pour les pylônes. Le temps particulièrement défavorable qu'il fit en avril et en mai a été la cause de ce retard, car du 1^{er} avril au 15 mai il y a eu 28 journées de pluie ou de neige pendant lesquelles il fut très pénible de travailler. Les poutres n'ont pu se faire qu'au fur et à mesure de l'exécution des terrassements qui n'étaient pas faciles à exécuter dans ce terrain marécageux.

La plus haute chute d'eau du monde.

Il a paru dernièrement, dans différents journaux quotidiens, une correspondance de Zurich réclamant en faveur de la chute de l'Adamello la première place; elle aurait 920 m. de hauteur.

N'en déplaise à ses honorables constructeurs, cette chute ne vient qu'en troisième rang.

L'installation de Vouvy, aménagée il y a une dizaine d'années déjà, a 923 m. de hauteur et vient donc avant l'Adamello, non seulement puisqu'elle est un plus haute, mais aussi parce qu'elle est beaucoup plus ancienne.

La chute de Vouvy, qui a tenu le record pendant si longtemps vient d'être détrônée par la chute d'Orlu, dans les Pyrénées, qui a 941 m. de hauteur, et dont les turbines ont également été fournies par les Ateliers de Constructions mécaniques de Vevey, qui ont ainsi battu leur propre record, s'il est permis de s'exprimer aussi sportivement.

Les deux installations de Vouvy et d'Orlu ont été exécutées d'après les plans et sous la direction de M. A. Boucher, ingénieur à Lausanne, qui, depuis dix ans, détient le record des plus hautes installations hydrauliques et continue à le revendiquer.

Fully (Schwyz) H=1650m !!

Note sur un nouvel interrupteur automatique.

Les centrales d'électricité ont souvent cherché le moyen d'employer la force dont elles disposaient pendant la journée, et cela sans que leurs réseaux de lumière en souffrent au moment où ils doivent donner leur maximum.

Il existe beaucoup de moyens, mais malheureusement le vrai, c'est-à-dire celui qui donne satisfaction entière aux deux parties intéressées, n'existe pas pour le moment.

Le problème est assez difficile et même plus compliqué qu'il ne paraît à première vue, car on se heurte bien souvent à des questions d'ordre qu'il n'est pas possible de prévoir sans étudier spécialement le cas pour chaque réseau.

Le moyen paraissant le plus efficace et qui remplit le mieux le but vis-à-vis de la centrale d'électricité et du consommateur, consiste en l'établissement d'une ligne spéciale pour la force motrice.

Cependant, ce moyen, quoique fort simple par lui-même, présente de gros inconvénients.

D'abord le prix élevé pour l'établissement d'un réseau spécial de force, exige que le rendement soit en proportion avec la dépense.

Ensuite l'étendue du réseau est parfois si grande qu'il est difficile de ramifier, pour un seul client, un câble qui ne peut s'amortir dans un délai normal, et même quelquefois les recettes ne suffisent pas à compenser les frais d'entretien.

Il faut donc avoir recours au réseau lumière; mais alors celui-ci souffre des variations occasionnées par l'arrêt et la mise en marche des moteurs, et de ce fait l'installation d'un câble spécial pour la force n'a plus sa raison d'être.

En examinant la possibilité d'employer un compteur à double tarif, avec lequel on établit un tarif de jour et un tarif de nuit, dont le mouvement d'horlogerie possède un dispositif permettant le changement de tarif aux heures où la charge de lumière est à son maximum.

Cela a son bon côté, car l'industriel peut consommer pendant les heures de jour à un prix avantageux et en cas de presse il a la ressource de pouvoir employer son moteur, quitte à payer plus cher.

Seulement, si cela fait le bonheur de l'industriel qui a besoin de force, il n'en est malheureusement pas de même pour le commerçant qui, lui, réclame de la lumière afin que ses articles acquièrent toute la valeur qu'il prétend, en lui donnant l'éclat que seule une bonne lampe électrique peut lui donner.

Le problème n'est encore résolu qu'à moitié puisque tous les intéressés n'ont pas satisfaction.

Il faut alors étudier un tarif dont l'horaire sera établi de telle sorte qu'il coïncide avec la durée du jour, et qu'à l'heure où l'allumage des lampes devient nécessaire aucun moteur ne marche; ce tarif, par exemple, peut être établi de la manière suivante:

Tarif des heures

pour l'arrêt des moteurs et leur mise en marche.

Janvier et décembre	arrêt à 4 heures	marche	minuit
Février et novembre	" 4 1/2 "	" "	" "
Mars et octobre	" 5 "	" "	" "
Avril et septembre	" 6 "	" "	" "
Mai et août	" 7 "	" "	" "
Juin et juillet	" 8 "	" "	" "

Par ce moyen, l'industriel peut s'arranger à faire tout le travail aux machines pendant les heures de l'horaire, l'énergie consommée dans ces conditions peut être comptée à un prix assez bas, puisqu'il n'est pas nécessaire de prévoir un réseau spécial pour la force; les mêmes câbles prévus de section suffisante pour les heures maximum d'éclairage étant suffisants pour la force.

Nous croyons donc que ce moyen est préférable à tout autre, attendu que le propriétaire de moteurs, appareils de chauffage, ou tous autres appareils de grosse consommation employés dans les manufactures, y trouvera un avantage incontestable quant au prix de sa force motrice.

D'autre part, le commerçant n'aura plus à se plaindre de la bonne qualité de sa lumière et la centrale d'électricité elle-même sera satisfaite.

Nous disons satisfaite, oui, en tant que le scrupule du consommateur sera tel qu'il observera à la lettre l'horaire pour lequel il s'est déclaré d'accord; cependant, sans y voir du mal, l'industriel qui doit livrer sa marchandise à une époque fixe et pour laquelle il est engagé avec dédite, ne voit pas de gros inconvénients à profiter de quelques heures de plus pour arriver avec son travail à la date fixée; cela paraît